

Communiqué de presse le 12 Décembre 2012

Depuis l'annulation par la cour d'appel de Lyon en Avril 2012 de la DUP, nous nous battons pour faire réaliser les travaux indispensables à la sécurité sur la partie du boulevard concernée par la déviation.

Malgré ses écrits **le Conseil Général de la Loire** ne veut pas s'engager sur les travaux nécessaires, ni les financer. Cela est proprement scandaleux, non seulement il a freiné des quatre fers pour ne pas commencer les travaux de la déviation, et maintenant il bloque.

Ces messieurs, malgré nos demandes, n'ont jamais eu le courage de venir constater la réalité sur le terrain.

Monsieur le Président Bernard Bonne a écrit le 5 janvier 2012 qu'il demandait à ses services de prendre l'attache du Conseil Général de la Haute Loire pour régler la problématique des poids-lourds. Le 15 mars il écrivait à nouveau << ma lettre du 10 Février au Président Gérard ROCHE est, à ce jour restée sans réponse et je relance sans délai le Conseil Général de la Haute Loire sans délai>> Le Progrès le 7 décembre évoque le sujet.

Que l'on arrête de nous enfumer. Le Conseil Général de la Haute Loire n'a rien à faire des problèmes du boulevard Fayol à Firminy.

Cela suffit !!!! A ceux qui ont les responsabilités : Prenez immédiatement les mesures qui s'imposent

Nous avons l'intention d'aller demander à Monsieur J.P.Defaye le vice président en charge de la voirie départementale (il a déjà refusé de nous recevoir) s'il compte encore longtemps ignorer les graves problèmes de sécurité.

Maintenant c'est au Maire de Firminy de prendre les dispositions qui s'imposent. Voir le compte rendu de notre rencontre le 6 novembre. Nous exigeons que soient mises en œuvre, rapidement, les mesures de sécurité, vitesse, limitations et qu'il trouve les financements pour la réalisation des trottoirs et des plateaux traversant.

Madame la Préfète qui n'a pas répondu à notre dernier courrier du 28 octobre 2012, qui ne s'est pas déplacée sur le terrain comme l'avait fait son prédécesseur. Nous attendons qu'elle prenne les dispositions pour faire respecter les règles du code de la route.

Nous avons écrit au **Ministre des transports avec copie aux Députés CINIÉRI et GAGNAIRE**. Nous attendons que chacun prenne ses responsabilités

La déviation n'est pas remise en cause dans la décision de la Cour d'Appel, c'est seulement la procédure qui n'a pas été respectée. Notre association ne lâchera rien et continuera à se battre pour sa réalisation.

